



Saguenay, le 23 septembre 2020

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire 2020 dans le contexte de la COVID-19 a apporté des changements importants auprès des jeunes qui fréquentent les écoles secondaires du territoire desservies par le service de police de Saguenay.

Un des changements important qui représente présentement un risque pour votre enfant se situe dans les endroits où ces derniers font usage du tabac et des vapoteuses.

Les policiers constatent un non-respect de la distanciation ainsi que des échanges entre jeunes de produits du tabac et de vapoteuse. Ce qui va à l'encontre de la loi sur le tabac.

Ceci étant, afin d'assumer pleinement sa mission de prévention, de protection et de sécurité publique, le SPS vous informe qu'il verra à l'application rigoureuse des lois et règlements en vigueur et particulièrement les décrets gouvernementaux. La surveillance policière sera accrue et les policiers iront rencontrer les jeunes aux endroits problématiques afin de leur expliquer les lois régissant les décrets.

Voici donc à quoi votre jeune s'expose s'il n'y a pas de changement de comportement. Des constats peuvent leur être remis :

	<b>Adultes</b>	<b>Mineurs</b>
Amende	1000 \$	500 \$
Frais	296 \$	20 \$
Contribution	250 \$	40 \$
<b>Total</b>	<b>1546 \$</b>	<b>560 \$</b>

Par la présente, le service de police de Saguenay demande votre collaboration afin de prévenir auprès de vos enfants des événements malheureux en discutant avec eux et en les sensibilisant aux risques encourus en temps de pandémie de la COVID-19.

Vous remerciant de votre implication en tant que partenaires importants dans cette approche. Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Dany Gagné, inspecteur  
DEC et soutien opérationnel

DG/jc

---

**Respect, loyauté, intégrité et professionnalisme**

Service de police de Saguenay, 2890 Place Davis, C.P. 2000, Jonquière (Qc) GTX 7W7 418-699-6000